

OMPI



SCIT/SDWG/7/9

ORIGINAL : anglais

DATE : 1^{er} juin 2006

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES ET LA
DOCUMENTATION**

Septième session
Genève, 29 mai – 1^{er} juin 2006

RAPPORT

adopté par le groupe de travail

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) a tenu sa septième session du 29 mai au 1^{er} juin 2006.
2. Les États ci-après membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris étaient représentés à la session : Albanie, Allemagne, Autriche, Bulgarie, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, Croatie, Égypte, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Haïti, Hongrie, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Lettonie, Lituanie, Maroc, Mexique, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Ukraine (39).
3. Des représentants de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), de l'Office européen des brevets (OEB), de l'Office eurasiatique des brevets (OEAB) et de la Communauté européenne (CE) (4) ont participé à la session en qualité de membres.
4. Des représentants du Groupe de documentation sur les brevets (PDG) ont pris part à la session en qualité d'observateurs.

5. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la Session

6. La session a été ouverte par M. Francis Gurry, vice-directeur général, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du directeur général.

Point 2 de l'ordre du jour : élection d'un président et de deux vice-présidents

7. Convenant que la durée du mandat des membres élus du bureau s'étend sur deux sessions du SDWG, le groupe de travail a élu à l'unanimité M. Marc Krier (OEB) président et Mmes Valeria Maximova (Fédération de Russie) et Karen Ryan (Irlande) vice-présidentes.
8. M. Neil Wilson, directeur des services informatiques de la Division de l'informatique, a assuré le secrétariat de la session.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

9. Le Secrétariat a signalé que la tâche n° 37 visée au point 7 du projet d'ordre du jour est en fait la "tâche n° 24".
10. Le Secrétariat a proposé l'adjonction à l'ordre du jour d'un point 10.e) ainsi libellé :
- "Publication des demandes internationales PCT dans plusieurs langues
"Rapport présenté verbalement par le Bureau international".
11. Le SDWG a adopté à l'unanimité l'ordre du jour révisé qui fait l'objet de l'annexe II du présent rapport.

DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

12. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI à leur dixième série de réunions tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du SDWG sans reproduire en particulier les déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du SDWG a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.
13. Les exposés présentés au SDWG disponibles en fichier électronique se trouvent dans la partie du site Web de l'OMPI consacrée à cette session du SDWG, avec les documents de travail de la session (http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=10266).

Point 4.a) de l'ordre du jour : révision de la norme ST.10/C de l'OMPI (tâche n° 30)
Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la révision de la norme ST.10/C : projet de proposition sur une configuration des numéros de demande

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCIT/SDWG/7/2.

15. Le responsable de la tâche a présenté un rapport verbal sur les travaux effectués par l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C. Il s'est référé au paragraphe 7 de l'appendice I de l'annexe du document SCIT/SDWG/7/2, concernant la proposition relative à une configuration des numéros de demande, qui contenait des groupes de points à examiner en premier et d'autres à examiner ultérieurement. Le SDWG a passé en revue et commenté le contenu dudit paragraphe 7. Les résultats de cet examen sont présentés dans l'annexe III.

16. Le SDWG a approuvé la proposition concernant les étapes n^{os} 2 et 34 visée au paragraphe 15 de l'annexe du document SCIT/SDWG/7/2.

Point 4.b) de l'ordre du jour : révision de la norme ST.10/C de l'OMPI (tâche n° 30)
Enquête sur l'application du paragraphe 12.a) de la norme ST.10/C de l'OMPI

17. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCIT/SDWG/7/3.

18. Le Secrétariat a présenté les résultats des 33 réponses à l'enquête concernant l'application du paragraphe 12.a) de la norme ST.10/C de l'OMPI décrits dans le document SCIT/SDWG/7/3.

19. Après délibérations, le SDWG est convenu que l'enquête restait ouverte et que les offices de propriété industrielle devraient être encouragés à communiquer des données actualisées chaque fois que c'est possible et que, une fois l'enquête achevée, les résultats seraient publiés dans le Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle aux fins de référence. Le SDWG est également convenu que le Secrétariat enverrait un rappel aux pays qui n'avaient pas répondu à la circulaire SCIT 2619 pour leur demander de contribuer à l'enquête et, le cas échéant, inviterait les offices de propriété industrielle à communiquer des informations actualisées à cet égard, y compris des copies mises à jour des notifications de dépôt et des certificats de priorité des documents de brevet.

20. Le Secrétariat a été prié de modifier les informations relatives au Mexique figurant au paragraphe 9 de l'annexe du document SCIT/SDWG/7/3 en indiquant "MX en janvier 2007" et à remplacer l'exemple incomplet concernant la Slovaquie qui figure à l'appendice III par l'exemple complet.

Point 5 de l'ordre du jour : rapport de l'Équipe d'experts chargée des procédures de correction : résumé, résultats de l'enquête et conclusions concernant le questionnaire sur les procédures de correction dans les offices de brevets (tâche n° 35)

21. Le responsable de l'équipe d'experts a présenté le document SCIT/SDWG/7/4 et ses appendices I et II.

22. Le Secrétariat a été prié d'ajouter les codes de types de documents ci-après pour les documents de brevet corrigés :

“A8 demande de brevet, republication de la première page

“A9 demande de brevet, republication du document complet”

pour l'Autriche, sous la question 3 de l'appendice II de l'annexe du document SCIT/SDWG/7/4.

23. Le SDWG a approuvé les conclusions figurant aux paragraphes 16 à 18 de l'appendice I de l'annexe du document SCIT/SDWG/7/4.

24. Le SDWG a approuvé les propositions figurant au paragraphe 4 de l'annexe du document SCIT/SDWG/7/4, à savoir :

“a) la norme ST.50 de l'OMPI satisfait aux besoins des offices. Aucune modification n'est donc recommandée en l'état actuel des choses;

“b) la synthèse des réponses au questionnaire sur l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre de la norme ST.50 de l'OMPI devrait être publiée dans le Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle;

“c) un examen complémentaire de la norme ST.50 de l'OMPI devrait avoir lieu dans un délai de trois à cinq ans. Cet examen devrait tenir compte des modifications à apporter éventuellement à la norme ST.50 de l'OMPI compte tenu de l'expérience acquise par les offices dans le domaine de la publication sur l'Internet.”

Point 6 de l'ordre du jour : rapport intérimaire de l'Équipe d'experts P-Docs présenté oralement par le responsable de la tâche (tâche n° 15)

25. Le responsable de l'équipe d'experts a informé le SDWG qu'une proposition relative à l'échange de documents de priorité était actuellement élaborée par le Secrétariat en vue d'être présentée aux assemblées des États membres de l'OMPI à leurs sessions de septembre. Les membres de l'équipe d'experts seront tenus informés de l'achèvement de cette proposition.

Point 7 de l'ordre du jour : rapport intérimaire de l'Équipe d'experts chargée des rapports techniques annuels (ATR) présenté oralement par le responsable de la tâche (tâche n° 24)

26. Le responsable de la tâche a présenté un rapport verbal aux membres du groupe de travail et a indiqué que les travaux comprendraient deux phases. La première phase consisterait à préciser les objectifs et les utilisateurs visés des ATR. La deuxième phase consisterait à élaborer une proposition relative à la révision et à la mise à jour du contenu recommandé actuel des ATR, ainsi que des directives à l'intention des utilisateurs pour l'élaboration des ATR.

27. Dans le cadre de la première phase, une enquête serait réalisée pendant trois mois à partir du 1^{er} juin 2006.

28. Le SDWG a approuvé l'invitation faite par l'équipe d'experts aux offices de propriété industrielle de porter à la connaissance de leurs clients par l'intermédiaire de leur site Web l'enquête sur les ATR disponible à l'adresse <https://webaccess.wipo.int/opinio/s?s=519>. Les délégations participant à la réunion ont été invitées à porter l'enquête à la connaissance des parties intéressées.

29. Conformément à la proposition de l'équipe d'experts, le SDWG a demandé au Secrétariat d'informer les offices de l'enquête en publiant un avis sur le site Web du SCIT et aussi par courrier électronique.

30. Le SDWG a approuvé le calendrier ci-dessous en ce qui concerne les activités à venir prévues dans le cadre de la première phase :

31 août 2006	fin des communications dans le cadre de l'enquête sur les ATR
30 septembre 2006	première analyse des résultats de l'enquête
31 octobre 2006	dernière analyse des résultats de l'enquête et recommandation relative aux activités à entreprendre dans le cadre de la deuxième phase

31. À la suite d'une question concernant l'organisation du travail relatif au site Web consacré aux ATR avant et après l'enquête, le Secrétariat s'est engagé à rassembler des informations détaillées qui seraient présentées à l'équipe d'experts.

Point 8 de l'ordre du jour : demande de révision de la norme ST.22 de l'OMPI

32. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCIT/SDWG/7/5.

33. Le Secrétariat a présenté le document SCIT/SDWG/7/5 relatif à une demande de révision de la norme ST.22 de l'OMPI. La demande émanait du Secrétariat et de l'Office européen des brevets (OEB). Les auteurs de la proposition ont présenté un exposé aux participants du SDWG expliquant la nécessité de cette révision.

34. Le SDWG a approuvé la création d'une nouvelle tâche relative à la révision de la norme ST.22 de l'OMPI.

35. Le SDWG a créé une équipe d'experts chargée de mener à bien cette tâche et a désigné le Secrétariat comme responsable de la tâche.

36. Le SDWG a demandé à l'équipe d'experts d'examiner l'utilisation de caractères non latins, de sorte que la norme puisse s'appliquer ultérieurement à des langues n'utilisant pas des caractères latins.

37. Le SDWG a aussi chargé l'équipe d'experts d'examiner le taux d'exactitude de la reconnaissance optique des caractères (plus de 98,5% actuellement) afin d'envisager la possibilité d'indiquer un taux d'exactitude plus élevé.

38. Le SDWG a chargé l'équipe d'experts de tenir compte des types de police de caractères et des tailles de police de caractères qui devraient être recommandés afin d'assurer une qualité optimale en termes de lisibilité, de présentation à l'écran et de reconnaissance optique des caractères.

39. Le SDWG a approuvé l'idée selon laquelle la norme révisée devrait être portée à l'attention des déposants, des offices, des fournisseurs commerciaux d'informations et des conseils en brevets.

Point 9 de l'ordre du jour : Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques (tâches n^{os} 20 et 34)

40. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCIT/SDWG/7/6.

41. Le responsable de la tâche a présenté un rapport intérimaire sur les travaux réalisés par l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques en ce qui concerne l'étude sur les formats actuellement utilisés par les offices de propriété industrielle pour les éléments figuratifs des marques.

42. À la suite de la publication de ce rapport sur le forum électronique de l'équipe d'experts, un seul représentant a formulé des commentaires, lesquels ont été communiqués à l'ensemble des participants lors de la septième session du SDWG.

43. Une délégation a posé deux questions sur la technique de compression TIFF et la définition du mode de résolution. Il a été décidé que ces points seraient examinés lors de la réunion de l'équipe d'experts prévue pour le 31 mai 2006.

44. Le SDWG a pris note du rapport de l'équipe d'experts et a décidé qu'elle devait poursuivre son analyse des résultats de l'enquête et élaborer des recommandations concernant le traitement électronique des éléments figuratifs des marques visé par la tâche n^o 20.

45. À la suite de la présentation, lors de la sixième session du SDWG, de l'exposé sur l'état d'avancement de la norme XML pour les marques, élaborée par le Groupe d'experts TM-XML de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI), le Secrétariat a informé le SDWG que l'OHMI avait pratiquement achevé l'élaboration de cette norme qui sera communiquée en temps opportun à l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques, à titre de contribution en vue d'une future norme de l'OMPI.

46. Afin d'être en mesure de présenter les résultats obtenus par l'équipe d'experts en ce qui concerne les éléments figuratifs et la norme XML à la prochaine session du SDWG, le Secrétariat a proposé de partager la responsabilité de l'équipe d'experts avec l'Office coréen de la propriété intellectuelle. Ce dernier continuera à diriger les travaux relatifs aux éléments figuratifs des marques tandis que le Secrétariat dirigera les travaux relatifs à la norme XML pour les marques. Le représentant de l'OHMI a offert sa collaboration au responsable de l'équipe d'experts en vue de l'élaboration de la nouvelle norme XML de l'OMPI. Le SDWG s'est félicité de l'aide proposée au responsable de l'équipe d'experts.

Point 10 de l'ordre du jour : échange d'information

47. Le SDWG a pris note avec satisfaction des exposés présentés par le Secrétariat et le représentant de l'OEB.
48. Le Secrétariat a fait la démonstration des nouvelles fonctions offertes par les services en ligne du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, qui permettent d'améliorer la rentabilité et l'efficacité de la gestion des enregistrements internationaux de marques.
49. Le deuxième exposé du Secrétariat était consacré au portail PatentScope, en service depuis juillet 2005, qui centralise toute l'information sur les brevets et sur les questions en rapport avec le PCT.
50. Le troisième exposé du Secrétariat sur l'échange électronique des données PCT entre le Bureau international et les différents offices régionaux et nationaux a montré que, depuis 2004, l'échange électronique de documents avait augmenté de plus de 45% par rapport à la quantité totale de documents reçus par l'OMPI chaque mois.
51. Un représentant de l'OEB a présenté la version la plus récente de MIMOSA, qui permet l'accès aux bases de données sur les brevets GTI V5 sur de nombreux supports, dont le CD-ROM et le DVD, ainsi que depuis des réseaux locaux ou l'Internet.
52. Le Secrétariat a présenté un rapport verbal sur les résultats de la huitième session du Groupe de travail sur la réforme du PCT, tenue du 8 au 11 mai 2006, en ce qui concerne les propositions de modification du règlement d'exécution du PCT en vue de la publication des demandes internationales dans plusieurs langues, ces propositions de modification pouvant avoir une incidence sur les normes de l'OMPI. Des informations détaillées sur cette question figurent dans le rapport de ladite session du groupe de travail, document PCT/R/WG/8/9, (http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=61372).
53. Le Secrétariat s'est engagé à informer les participants sur l'état d'avancement des travaux relatifs à ces propositions à la session suivante du SDWG.

Point 11 de l'ordre du jour : examen de la liste des tâches du SDWG

54. Après une brève introduction du Secrétariat, le SDWG a examiné les tâches énoncées dans l'annexe I du document SCIT/SDWG/7/7 et, outre l'actualisation des informations concernant l'état d'avancement des tâches dont il avait été question au cours de la septième session, est convenu de ce qui suit :

Tâches n^{os} 17 et 19 : les offices de la coopération trilatérale feront rapport sur les questions relatives à l'amélioration et à l'extension de la norme ST.36 de l'OMPI à la prochaine session du SDWG.

Tâche n^o 23 : le Secrétariat apportera des précisions sur la question de la non-ouverture de la phase nationale (régionale) de traitement des demandes internationales PCT publiées, pour la prochaine session du SDWG.

Tâche n° 26 : un nouveau site du manuel de l'OMPI a été mis à disposition pour expérimentation et observations par l'Équipe d'experts chargée du renouvellement du contenu de ce manuel. La version anglaise du manuel devrait être achevée d'ici la fin de 2006, et ensuite commenceront les travaux sur les versions française et espagnole. Le Secrétariat a informé le SDWG de la révision des définitions des familles de brevets qui fait actuellement l'objet de délibérations au sein de l'Équipe d'experts chargée du renouvellement du contenu du Manuel de l'OMPI. Il a invité les délégations intéressées qui auraient des observations à formuler sur les définitions proposées à communiquer ces observations au Secrétariat à l'adresse scit.mail@wipo.int. La date limite pour la formulation d'observations a été fixée au 7 juillet 2006. Les propositions sont affichées dans la zone "Documentation" de la rubrique Équipe d'experts chargée du renouvellement du contenu du Manuel de l'OMPI, sur la page Web de l'équipe d'experts (<http://www.wipo.int/scit/en/taskforce/handbook/background.htm>).

Tâche n° 32 : le Secrétariat a rendu compte des discussions qu'il a eues au sujet de cette tâche avec l'Office d'État pour les inventions et les marques de la Roumanie. À la suite de ces discussions, une proposition commune a été faite par le Secrétariat et l'Office d'État pour les inventions et les marques de la Roumanie visant à suivre le développement de la tâche n° 24, qui présente une certaine similarité avec la tâche n° 32, et à envisager des manières possibles de poursuivre la tâche n° 32 à la huitième session du SDWG, lorsque serait connu l'état d'avancement de l'élaboration de la tâche n° 24. Les travaux relatifs à la tâche n° 32 pourraient être repris dans l'exercice biennal 2008-2009 si les ressources nécessaires étaient disponibles. Le SDWG a souscrit à cette proposition.

Tâche n° 33/3 : le SDWG a demandé au Secrétariat d'envoyer une lettre à l'Autorité de mise à jour de la norme internationale ISO 3166 recommandant que les codes à deux lettres qui seront assignés respectivement au nouvel État du Monténégro et au nouvel État de Serbie soient choisis parmi ceux qui n'ont pas été attribués précédemment, comme cela avait été le cas du code "CS" pour la Serbie-et-Monténégro.

Tâche n° 35 : le SDWG a demandé que le Secrétariat mentionne explicitement que la prochaine enquête aurait lieu en 2009.

Point 12 de l'ordre du jour : calendrier des activités

55. Le Secrétariat a proposé que la prochaine session du SDWG se tienne du 19 au 23 mars 2007 et a indiqué que le 15 décembre 2006 serait la date limite pour la réception par le Secrétariat de tous les documents relatifs à cette prochaine réunion.

56. Le SDWG a décidé que sa huitième session se tiendrait en principe du 19 au 23 mars 2007.

Réunions des équipes d'experts du SDWG

57. Au cours de la session du SDWG, les réunions suivantes d'équipes d'experts du SDWG ont eu lieu : réunion commune de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques et du Groupe de travail de l'OHMI chargé de la norme XML pour les marques ; réunion de l'Équipe d'experts chargée des rapports techniques annuels (ATR); et réunion de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C.

Départ à la retraite de M. Krier (OEB)

58. À l'occasion de la dernière participation de M. Krier à une session d'un organe du SCIT, le SDWG et le Secrétariat lui ont adressé des remerciements, saluant ses nombreuses années de participation aux différentes réunions convoquées par le Secrétariat de l'OMPI et sa contribution exceptionnelle à la coopération internationale dans le domaine de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle, et lui ont souhaité une heureuse retraite.

Point 13 de l'ordre du jour : adoption du rapport sur la session

59. Le présent rapport a été adopté par le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT).

Point 14 de l'ordre du jour : clôture de la session

60. La réunion a été déclarée close après l'adoption du rapport.

[Les annexes suivent]